

AVENANT N° DU 2011

A la convention Collective de Travail du 30 avril 2010 concernant les EXPLOITATIONS de POLYCLTURE, ELEVAGE, VITICULTURE, ARBORICULTURE, les ENTREPRISES de TRAVAUX AGRICOLES et les COOPERATIVES d'UTILISATION de MATERIEL AGRICOLE de l'INDRE

*Etendu par arrêté préfectoral n° 2011 2000013 du 27 octobre 2011
 Publié au recueil des actes administratifs n° 24 du 16 novembre 2011
 Appliqué à compter du 1er décembre 2011.*

Entre les Organisations syndicales patronales et ouvrières soussignées, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er}

L'annexe I portant fixation des salaires et accessoires du salaire des personnels d'exécution et d'encadrement des exploitations de polyculture, d'élevage, de viticulture, d'arboriculture, des CUMA et des entreprises de travaux agricoles est modifié ainsi que suit.

QUALIFICATION	TAUX HORAIRE	SALAIRE
SALARIES NON CADRES		
NIVEAU I / EMPLOI D'EXECUTANT	9,00 €	1 365,03 €
NIVEAU II / EMPLOI SPECIALISE		
Echelon I	9,33 €	1 415,08 €
Echelon II	9,41 €	1 427,21 €
NIVEAU III / EMPLOI QUALIFIE		
Echelon I	9,50 €	1 440,87 €
Echelon II	9,75 €	1 478,78 €
NIVEAU IV / EMPLOI HAUTEMENT QUALIFIE		
Echelon I	10,05 €	1 524,28 €
Echelon II	10,46 €	1 586,47 €
TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE		
NIVEAU I / TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE - TAM		
Echelon I : Technicien	10,89 €	1 651,69 €
Echelon II : Agent de maîtrise	11,50 €	1 744,21 €
Echelon II : Technicien	11,50 €	1 744,21 €
NIVEAU II / TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE - TAM		
Technicien	12,32 €	1 868,57 €
Agent de maîtrise	12,32 €	1 868,57 €
CADRES		
NIVEAU I / CADRES	13,61 €	2 064,23 €
NIVEAU II / CADRES	15,22 €	2 308,42 €

ARTICLE 2

Les signataires conviennent d'appliquer l'avenant susvisé avec date d'effet à compter du premier jour du mois suivant la publication de l'arrêté d'extension.


 CC
 BP T-C ES CP

ARTICLE 3

Les organisations syndicales demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé en cinq exemplaires signés au service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles de l'Indre.

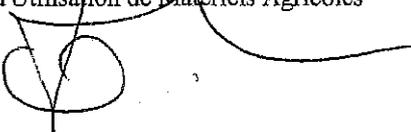
8 avril
Fait à CHATEAUROUX, le 2011

ONT SIGNE APRES LECTURE :

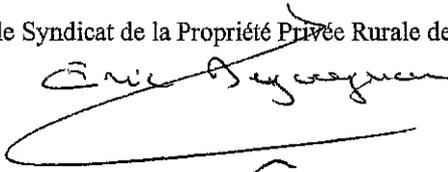
Pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Berti Peters 

Pour la Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles

Pauline Guin 

Pour le Syndicat de la Propriété Privée Rurale de l'Indre

Eric Augereau 

Pour le Syndicat Départemental des Entrepreneurs des Territoires

Thierry CHAIVEAU 

Pour la Section de l'Indre du Syndicat National des Cadres des Exploitations Agricoles C.G.C.

Pour l'Union Départementale des Syndicats de l'Indre C.G.T.

Pour le Syndicat Général Agroalimentaire de l'Indre C.F.D.T.



Pour l'Union des Syndicats F.O. de l'Indre

G. VERGER



Pour la Fédération des Syndicats Chrétiens des Organismes et Professions de l'Agriculture C.F.T.C.

LESION? 